
RECUEIL DES AVIS ISSUS DE LA CONSULTATION AUPRÈS DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

Liste par ministère ou organisme

no	Ministère ou organismes	Direction ou service	Signataire : Nom, prénom	Date	Nbre pages
1.	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	Direction régionale du Centre-du-Québec	Luc Couture	16 décembre 2009	1 page.
2.	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	Direction régionale du Centre-du-Québec	Luc Couture	4 juin 2009	1 page.
3.	Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine	Direction régionale de la Mauricie et du Centre-du-Québec	Hélène McGEE	3 juin 2009	1 page.
4.	Ministère de la Santé et des Services sociaux	Direction générale de la santé publique	Guy Sanfaçon	17 décembre 2009	1 page.
5.	Ministère de la Sécurité publique	Direction régionale de la sécurité civile de la Mauricie et du Centre-du-Québec	Jacques Raymond	22 juin 2010	1 page.
6.	Ministère de la Sécurité publique	Direction régionale de la sécurité civile de la Mauricie et du Centre-du-Québec	Jacques Raymond	18 décembre 2009	1 page.
7.	Ministère de la Sécurité publique	Direction régionale de la sécurité civile de la Mauricie et du Centre-du-Québec	Jacques Raymond	3 juin 2009	2 pages.
8.	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire	Direction régionale du Centre-du-Québec	Gaétan Désilets	10 décembre 2009	1 page.
9.	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire	Direction régionale du Centre-du-Québec	Gaétan Désilets	26 mai 2009	1 page.
10.	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune	Direction générale de la Mauricie et du Centre-du-Québec	Alain Simard	10 décembre 2009	1 page.
11.	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune	Direction générale de la Mauricie et du Centre-du-Québec	Alain Simard	8 juin 2009	2 pages.
12.	Ministère du Conseil exécutif	Secrétariat aux Affaires autochtones, Direction des relations et du suivi des ententes	Lucien-Pierre Bouchard	4 juin 2009	1 page.
13.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Centre d'expertise hydrique, Direction de l'expertise hydrique	Paula Bergeron	25 juin 2010	1 page.
14.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Centre d'expertise hydrique, Direction de l'expertise hydrique	Paula Bergeron	8 décembre 2009	3 pages.

no	Ministère ou organismes	Direction ou service	Signataire : Nom, prénom	Date	Nbre pages
15.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Centre d'expertise hydrique, Direction de l'expertise hydrique	Paula Bergeron	28 mai 2009	3 pages.
16.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Centre d'expertise hydrique, Direction de la sécurité des barrages	Julie Cummings	21 décembre 2009	1 page.
17.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Centre d'expertise hydrique, Direction de la sécurité des barrages	Michel Dolbec	3 juin 2009	1 page.
18.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction du patrimoine écologique et des parcs	Jean-Pierre Laniel	22 décembre 2009	1 page.
19.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction du patrimoine écologique et des parcs	Jean-Pierre Laniel	21 décembre 2009	1 page.
20.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction du patrimoine écologique et des parcs	Jean-Pierre Laniel	1 ^{er} juin 2009	2 pages.
21.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction du patrimoine écologique et des parcs	Jean-Pierre Laniel	12 mai 2009	1 page.
22.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction du suivi de l'état de l'environnement, Service des avis et des expertises	Yves Grimard	29 juin 2010	2 pages.
23.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction du suivi de l'état de l'environnement, Service des avis et des expertises	Yves Grimard	8 janvier 2010	3 pages.
24.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction du suivi de l'état de l'environnement, Service des avis et des expertises	Pierre Walsh	11 juin 2009	3 pages.
25.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Mauricie et du Centre-du-Québec	Luc St-Martin	18 décembre 2009	1 page.
26.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Mauricie et du Centre-du-Québec	Luc St-Martin	9 juin 2009	1 page.
27.	Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation	Direction régionale du Centre-du-Québec	Vincent Bourassa	20 mai 2009	1 page.

Direction régionale du Centre-du-Québec

Le 16 décembre 2009

Monsieur Gilles Brunet
Chef du Service des projets en milieu hydrique
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7



Isabelle

**Objet : Restauration du seuil naturel du lac Joseph
(3211-061)**

Monsieur,

En réponse à votre demande du 2 décembre dernier, nous avons procédé à l'analyse de recevabilité de l'addenda de l'étude d'impact sur l'environnement pour le projet cité en rubrique.

Pour l'essentiel, l'étude d'impact semble présenter les grands éléments requis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) en ce qui a trait aux aspects qualitatifs et quantitatifs pour la réalisation d'un tel type de projet. Selon notre champ de compétence, nous estimons que la présente étude répond aux attentes du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ).

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations les plus distinguées.

Le directeur régional,

LUC COUTURE, agronome

LC/SD/cr

Direction régionale du Centre-du-Québec

Le 4 juin 2009



Monsieur Gilles Brunet
Chef du Service des projets en milieu hydrique
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Restauration du seuil naturel du lac Joseph
(3211-01-061)**

Monsieur,

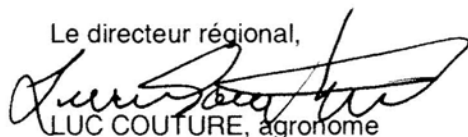
En réponse à votre demande du 7 mai dernier, nous avons procédé à l'analyse de recevabilité de l'étude d'impact sur l'environnement pour le projet cité en rubrique. Nous avons étudié le document suivant : Restauration du seuil naturel du lac Joseph, municipalité d'Inverness - rapport final. Ce dernier comprend les annexes.

Pour l'essentiel, l'étude d'impact semble présenter les grands éléments requis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) en ce qui a trait aux aspects qualitatifs et quantitatifs pour la réalisation d'un tel type de projet. Selon notre champ de compétence, nous estimons que la présente étude répond en partie aux attentes du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ).

Toutefois, un élément essentiel manque à l'étude d'impact, soit la répercussion d'un tel projet sur l'agriculture. Considérant que le seuil n'aurait pas d'influence sur les inondations des terres adjacentes, nous en déduisons que l'impact sur l'agriculture serait pratiquement nul. Cependant, il serait important que le promoteur en fasse la démonstration dans cette étude. Aussi, considérant que trois producteurs agricoles exploitent le lot visé par l'ouvrage (en propriété ou en location), il est à présumer que des impacts pourraient être occasionnés sur ces terres par les chemins d'accès, en construction pour la rive droite, ou en élargissement potentiel pour la rive gauche. Il est d'ailleurs précisé en page 47 qu'une érabièrre se trouve sur le site de l'ouvrage. Une appréciation des impacts sur l'agriculture serait ici nécessaire.

Soulignons en terminant que nos attentes visent à préserver le dynamisme agricole local et régional dans un contexte de développement durable.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations les plus distinguées.

Le directeur régional,

LUC COUTURE, agronome

LC/SD/cr

Direction régionale de la Mauricie et du Centre-du-Québec

Trois-Rivières, le 3 juin 2009

Monsieur Gilles Brunet
Chef du Service des projets
en milieu hydrique
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7



Objet : Restauration du seuil naturel du lac Joseph (3211-01-061)

Monsieur,

Pour faire suite à votre lettre du 7 mai 2009 concernant l'objet en titre, je vous informe que le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine confirme la recevabilité de l'étude d'impact concernant le projet de restauration du seuil naturel du lac Joseph.

L'étude, telle que présentée, s'inscrit dans le cadre de nos préoccupations, plus particulièrement en regard de la protection et de la mise en valeur du patrimoine bâti, archéologique et paysager. Nous profitons de l'occasion pour rappeler que les interventions projetées doivent répondre aux obligations conformément aux dispositions de la Loi sur les biens culturels.

Pour la suite du dossier ou pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser à madame Sandra Baron, agente de recherche à notre direction régionale, qui agira comme chargée de projet pour le Ministère.

Nous vous assurons de notre entière collaboration et nous vous prions de recevoir, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

La directrice régionale,

Hélène McGEE

HMG/SB/si

Québec, le 17 décembre 2009

Monsieur Gilles Brunet
Chef du Service des projets en milieu hydrique
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Projet de restauration du seuil naturel du lac Joseph (3211-01-061)

Monsieur,

En réponse à votre demande du 2 décembre dernier relative à l'analyse de la recevabilité des réponses du promoteur du « *Projet de restauration du seuil naturel du lac Joseph* », aux questions et commentaires adressés par votre ministère, et en collaboration avec la Direction de santé publique de la Mauricie et du Centre-du-Québec, nous vous transmettons notre avis.

Les informations supplémentaires que nous avons demandées dans notre lettre du 4 juin 2009 ont été traitées à notre satisfaction. Ainsi, l'étude d'impact est jugée recevable d'un point de vue de santé publique.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



par Guy Sanfaçon, Ph.D
Pharmacologue-Toxicologue
Coordonnateur en santé environnementale

GS/MS/sm

Direction régionale de la sécurité civile
de la Mauricie et du Centre-du-Québec

Trois-Rivières, le 22 juin 2010

Monsieur Gilles Brunet
Chef du Service des projets en milieu hydrique
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
675, boulevard René-Lévesque Est, Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Restauration du seuil naturel du lac Joseph
(3211-01-061)**

Monsieur Brunet,

Nous donnons suite à votre lettre du 17 juin 2010 concernant l'étude
environnementale soumise dans le cadre du projet de restauration du seuil naturel
du lac Joseph dans la municipalité d'Inverness.

Après analyse du document additionnel transmis, il nous fait plaisir de vous
confirmer la recevabilité de cette étude en ce qui concerne notre champ de
compétence.

Si des informations supplémentaires s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à
communiquer avec monsieur Pierre Racine, ing., conseiller en sécurité civile et
responsable de ce dossier à notre direction régionale, au numéro de téléphone
819 371-6077 ou par courriel à : pierre.racine2@msp.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur Brunet, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

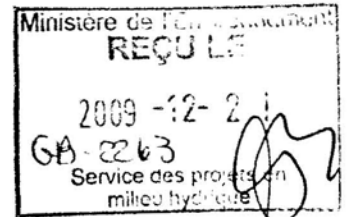
Le directeur régional,



JACQUES RAYMOND

c.c. M. Éric Houde, directeur des opérations
 M. Roger Gaudreau, chef par intérim du Service du soutien aux opérations
 Mme Francine Belleau, Service du soutien aux opérations

4000, rue Louis Pinard
Trois-Rivières (Québec) G8Y 4L9
Téléphone : (819) 371-6703
Télécopieur : (819) 371-6983
Ligne d'urgence sans frais : 1-866-776-8345
Courriel : securite.civile04@msp.gouv.qc.ca
www.msp.gouv.qc.ca



Le 18 décembre 2009

Isabelle

Monsieur Gilles Brunet
Chef du Service des projets en milieu hydrique
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
675, boulevard René-Lévesque Est, Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : **Restauration du seuil naturel du lac Joseph
(3211-01-061)**

Monsieur Brunet,

Nous donnons suite à votre lettre du 2 décembre 2009 concernant l'étude environnementale soumise dans le cadre du projet de restauration du seuil naturel du lac Joseph dans la MRC de l'Érable.

Après analyse du document additionnel transmis, nous désirons vous informer que cette étude demeure irrecevable en ce qui concerne notre champ de compétence.

Une caractérisation du territoire qui serait affectée par une éventuelle rupture de l'ouvrage serait requise. Elle devrait comprendre une délimitation du territoire affecté ainsi qu'une description générale de ses caractéristiques.

Si des informations supplémentaires s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec monsieur Pierre Racine, ing., conseiller en sécurité civile et responsable de ce dossier à notre direction régionale, au numéro de téléphone 819 371-6077 ou par courriel à : pierre.racine2@msp.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur Brunet, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur régional,



JACQUES RAYMOND

c.c. M. Éric Houde, directeur des opérations par intérim
M. Roger Gaudreau, chef par intérim du Service du soutien aux opérations



Le 3 juin 2009

Isabelle

Monsieur Gilles Brunet
Chef du Service des projets en milieu hydrique
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Restauration du seuil naturel du lac Joseph
(3211-01-061)**

Monsieur Brunet,

Nous donnons suite à votre lettre du 7 mai 2009 concernant l'étude environnementale soumise dans le cadre du projet de restauration du seuil naturel du lac Joseph dans la MRC de l'Érable.

Après analyse des documents transmis, nous désirons vous informer que cette étude n'est pas recevable en ce qui concerne notre champ de compétence.

Il serait opportun, à notre avis, de transmettre les questions suivantes au promoteur :

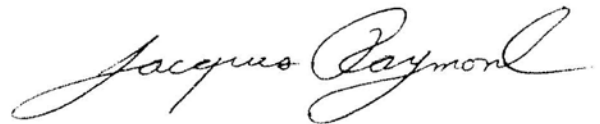
- 1) Quelle sera la capacité de retenue de l'ouvrage (en mètres cubes) ?
- 2) Quels seraient les impacts et conséquences d'un éventuel bris du seuil en enrochement ?
- 3) Quelles sont les mesures prévues par le promoteur pour assurer la maintenance et la surveillance du seuil ?
- 4) La présence du seuil en enrochement sera-t-elle susceptible d'occasionner une problématique d'embâcle au printemps ou lors d'un redoux hivernal ?

De plus, la production d'un plan de mesures d'urgence pourrait s'avérer nécessaire lorsque les impacts potentiels d'un bris ou défaillance de l'ouvrage auront été déterminés.

Si des informations supplémentaires s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec monsieur Pierre Racine, ing., conseiller en sécurité civile et responsable de ce dossier à notre direction régionale, au numéro de téléphone 819 371-6077 ou par courriel à : pierre.racine2@msp.gouv.qc.ca

Veillez agréer, Monsieur Brunet, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Directeur régional

A handwritten signature in black ink, reading "Jacques Raymond". The signature is written in a cursive, flowing style.

JACQUES RAYMOND

- c.c. M. Éric Houde, directeur des opérations
M. Roger Gaudreau, chef par intérim du Service du soutien aux régions
M. Raynald Chassé, Service du soutien aux régions

Direction régionale du Centre-du-Québec

Victoriaville, le 10 décembre 2009



Monsieur Gilles Brunet
Chef du Service des projets en milieu hydrique
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage,
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

OBJET : Restauration du seuil naturel du lac Joseph (3211-01-061)

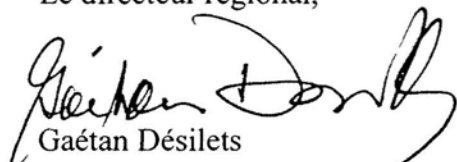
Monsieur,

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, la direction régionale a pris connaissance des réponses du promoteur aux questions et commentaires formulés par votre Ministère.

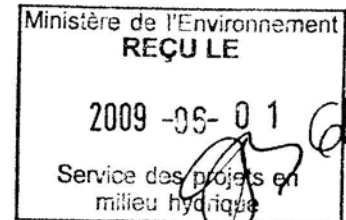
Le document déposé par la société Genivar en novembre 2009 répond adéquatement aux questions soulevées par notre direction régionale. L'étude d'impact sur l'environnement relative au projet de restauration du seuil naturel du lac Joseph nous apparaît maintenant recevable.

Espérant le tout conforme à vos attentes, je vous prie de recevoir, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur régional,


Gaétan Désilets
GD/CD/jg

Victoriaville, le 26 mai 2009



Monsieur Gilles Brunet
Chef du Service des projets en milieu hydrique
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage,
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

OBJET : Restauration du seuil naturel du lac Joseph (3211-01-061)


Monsieur,

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, la direction régionale a évalué la recevabilité de l'étude d'impact sur l'environnement déposée en mars 2009 par la société Genivar pour le Groupe de concertation du bassin de la rivière Bécancour (GROBEC). Notre direction régionale s'intéresse particulièrement aux éléments du milieu humain qui sont en lien avec les orientations gouvernementales en matière de gestion de l'urbanisation et les services municipaux.

Cette étude d'impact nous apparaît assez complète. La société Genivar traite adéquatement des éléments du milieu humain. Cependant, deux questions nécessitent des éclaircissements. La première concerne l'aménagement d'un sentier de portage sur la rive gauche du site. Le propriétaire de ce terrain, M. Richard Pelletier, a-t-il donné son accord à l'aménagement de ce sentier et si oui de quelle façon? La deuxième question concerne l'utilisation des chemins municipaux pour le transport de matériel durant les travaux. Bien qu'il soit prévu de respecter les limites de charges permises, la direction régionale se questionne sur la capacité portante de ces chemins municipaux. Si des dommages importants sont causés aux infrastructures routières municipales, qui effectuera et assumera les coûts des travaux de remise en état?

Espérant le tout conforme à vos attentes, je vous prie de recevoir, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur régional,


Gaétan Désilets
GD/CD/jg

Direction générale de la Mauricie et du Centre-du-Québec

Le 10 décembre 2009

Monsieur Gilles Brunet
Chef du Service des projets en milieu hydrique
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

OBJET : Restauration du seuil naturel du lac Joseph
N/réf. : 20091203-38

Monsieur,

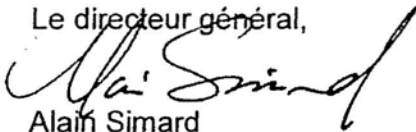
Le 8 juin dernier, nous vous faisons parvenir un avis indiquant que nous jugeons recevable l'étude d'impact du projet cité en rubrique.

Suite à la lecture du document contenant les réponses du promoteur, nous maintenons notre position à l'effet que nous jugeons recevable l'étude d'impact.

Notre évaluation prend en compte les aspects relevant du domaine Faune.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le directeur général,



Alain Simard

c. c. : M^{mes} Céline Guimont
Stephanie Lachance

K:\Sec\NH1493\H1493ae\Administration\Evaluation\Avis_Expertise\Requete_ministerielle\Annee_2009\12-Décembre\20091203-38_seul_lac_Joseph\LE_avis_GBI_20091210.doc

Le 8 juin 2009

Monsieur Gilles Brunet
Chef du Service des projets en milieu hydrique
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

OBJET : Restauration du seuil naturel du lac Joseph
N/réf. : 20090511-67

Monsieur,

Par la présente, nous déposons l'avis régional du ministère des Ressources naturelles et de la Faune relativement à la recevabilité de l'étude d'impact du projet cité en rubrique. Voici les points qui demandent à être soit révisés, précisés ou mieux documentés de même que les questions à poser au promoteur. **Prendre note que cette évaluation ne porte pas sur l'acceptabilité environnementale du projet.**

I. LA FAUNE ET SES HABITATS

En mai 2009, nous avons reçu l'étude d'impact sur l'environnement qui comprenait plusieurs rapports d'inventaire.

Les paragraphes qui suivent résument nos commentaires sur les éléments contenus dans l'étude d'impact sur l'habitat du poisson et la faune aquatique, l'herpétofaune et les espèces fauniques à statut particulier.

L'HABITAT DU POISSON ET LA FAUNE AQUATIQUE

De manière générale, l'étude d'impact couvre l'ensemble des éléments liés aux impacts potentiels sur la faune aquatique.

L'HERPÉTOFAUNE

Aucun inventaire de l'herpetofaune n'a été réalisé par le promoteur. Les données auxquelles l'étude d'impact fait référence sont générales et ne procurent qu'une liste des espèces potentiellement présentes. Malgré tout, nous estimons que les informations contenues dans l'étude sont suffisantes pour déterminer les impacts sur ce groupe d'espèces.

ESPÈCES FAUNIQUES À STATUT PARTICULIER

La Direction régionale du MRNF a fourni au promoteur en septembre 2007 la liste des espèces fauniques dont la situation est préoccupante dans la zone d'étude.

II. TERRITOIRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT ET FONCIER

Aucun commentaire à formuler, puisque le projet vise uniquement les terrains privés.

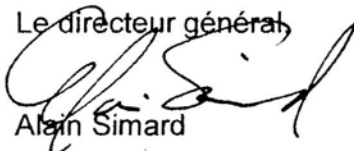
III. FORÊTS

L'étude d'impact est jugée recevable en regard de la description de la végétation forestière et de l'analyse des impacts du projet sur cette dernière.

Au global, l'étude d'impact est jugée recevable.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le directeur général,



Alain Simard

c. c. : M^{mes} Céline Guimont
Stephanie Lachance

Québec, le 4 juin 2009

Monsieur Gilles Brunet
Chef du Service des projets en milieu hydrique
Ministère du Développement durable, de
l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Ministère de l'Environnement
REÇU LE
2009-06-04
Service des projets en
milieu hydrique

OB-91
Isabelle

Objet : Restauration du seuil naturel du lac Joseph (3211-01-061)

Monsieur,

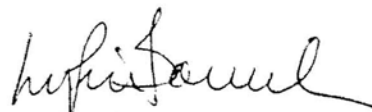
Nous avons bien reçu une copie de l'étude d'impact concernant la restauration du seuil naturel du lac Joseph dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Nous avons pris connaissance de ce document et n'avons aucun commentaire à formuler.

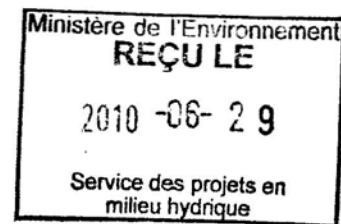
Cependant, nous apprécierions continuer à recevoir, à titre d'information, les documents relatifs à ce projet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur,



Lucien-Pierre Bouchard



NOTE

DESTINATAIRE : Monsieur Gilles Brunet
Direction des évaluations environnementales

DATE : Le 25 juin 2010

OBJET : **Étude d'impact sur l'environnement**
Demande d'avis concernant le projet de restauration du
seuil naturel du lac Joseph

N/Réf. : D9950

V/Réf. : 3211-01-061

Pour faire suite à vos deux notes datées du 17 juin et du 21 juin 2010, concernant le document contenant les réponses à la deuxième série de questions et commentaires du projet cité en titre, nous vous informons que nous n'avons aucun commentaire à formuler.

N'hésitez pas à communiquer avec madame Joëlle Bérubé, ingénieure responsable du dossier, au numéro de téléphone 418 521-3993, poste 7199, pour tout renseignement supplémentaire que vous jugerez opportun.

La directrice,



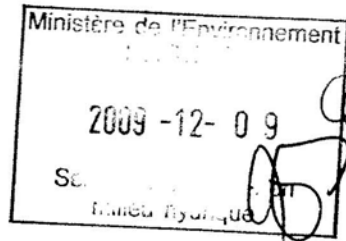
Paula Bergeron, ing.

PB/JB/ch



Direction de l'expertise hydrique

NOTE



DESTINATAIRE : Monsieur Gilles Brunet
Direction des évaluations environnementales

DATE : Le 8 décembre 2009

OBJET : **Étude d'impact sur l'environnement**
Demande d'avis concernant le projet de restauration du
seuil naturel du lac Joseph

N/Réf. : D9950

V/Réf. : 3211-01-061

Veillez trouver ci-joint l'avis de M^{me} Joëlle Bérubé, ingénieure, à l'égard de votre demande d'avis concernant le projet de restauration du seuil naturel du lac Joseph, plus spécifiquement les réponses et commentaires reçus de l'initiateur du projet.

N'hésitez pas à communiquer avec M^{me} Bérubé au numéro de téléphone 418 521-3993, poste 7199, pour tout renseignement supplémentaire que vous jugerez opportun.

Le directeur,

Paula Bergeron, ing.

PB/JB/ch

p. j. Avis

Direction de l'expertise hydrique

NOTE

DESTINATAIRE : Madame Paula Bergeron, ing.
Directrice de l'expertise hydrique

DATE : Le 8 décembre 2009

OBJET : **Étude d'impact sur l'environnement**
Demande d'avis concernant le projet de restauration du seuil
naturel du lac Joseph

N/Réf. : D9950

V/Réf. : 3211-01-061

La présente note est pour faire suite à la demande du 2 décembre 2009 de M. Gilles Brunet, de la Direction des évaluations environnementales. Nous avons pris connaissance du document produit par GENIVAR « *Étude d'impact sur l'environnement, Restauration du seuil naturel du lac Joseph, municipalité d'Inverness – Réponses aux questions et commentaires du MDDEP* » novembre 2009.

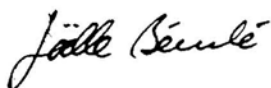
Dans sa réponse à la question 18, l'initiateur du projet décrit le calage du modèle numérique de la rivière Bécancour. En effet, un modèle doit être calé sur des données relevées sur le terrain pour s'assurer qu'il peut les reproduire. Dans le cas présent, les étapes de calage semblent avoir été suivies correctement. Toutefois, puisque la ligne d'eau a été relevée en automne, on peut supposer que le débit était très faible. Le modèle peut alors effectuer des simulations tout à fait valides en conditions d'étiage, mais plus approximatives en débits de crues. La valeur absolue des niveaux d'eau en crues est peut-être moins importante si on s'intéresse seulement à la différence entre les niveaux d'eau avant et après la restauration du seuil. Par contre, il faut bien noter que les niveaux obtenus de simulations de débits de crues sont plus approximatifs avec un modèle calé sur un débit d'étiage.

...2

Nous ne pouvons évidemment pas statuer sur la qualité du modèle hydraulique puisque nous ne l'avons pas développé nous-mêmes. De plus, nous ne pouvons pas nous prononcer sur ce que l'initiateur du projet qualifie de « convenable ». Cependant, les étapes de réalisation d'un modèle semblent avoir été suivies.

N'hésitez pas à communiquer avec moi pour tout renseignement supplémentaire que vous jugerez opportun.

JB/ch



Joëlle Bérubé, ing., M. Sc.

Direction de l'expertise hydrique



NOTE

DESTINATAIRE : Monsieur Gilles Brunet
Direction des évaluations environnementales

DATE : Le 28 mai 2009

OBJET : Étude d'impact sur l'environnement -
Demande d'avis concernant le projet de restauration du
seuil naturel du lac Joseph

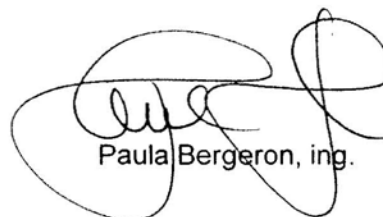
N/Réf. : D9950

V/Réf. : 3211-01-061

Veillez trouver ci-joint l'avis de M^{me} Joëlle Bérubé, ingénieure, à l'égard de votre demande d'avis concernant le projet de restauration du seuil naturel du lac Joseph.

N'hésitez pas à communiquer avec M^{me} Bérubé au numéro de téléphone 418 521-3825, poste 7199, pour tout renseignement supplémentaire que vous jugerez opportun.

La directrice,



Paula Bergeron, ing.

PB/JB/ch

p. j. Avis

NOTE

DESTINATAIRE : Madame Paula Bergeron
Directrice de l'expertise hydrique

DATE : Le 28 mai 2009

OBJET : **Étude d'impact sur l'environnement -
Demande d'avis concernant le projet de restauration du seuil
naturel du lac Joseph**

N/Réf. : D9950
V/Réf. : 3211-01-061

La présente note fait suite à la demande de M. Gilles Brunet, du Service des projets en milieu hydrique de la Direction des évaluations environnementales, concernant le sujet mentionné ci-dessus et datée du 7 mai 2009. Le Service des projets en milieu hydrique nous demande un avis sur les aspects hydrologiques et hydrauliques de ce projet.

L'avis porte sur les sections suivantes du rapport « Restauration du seuil naturel du lac Joseph, municipalité d'Inverness, Rapport final » préparé par la firme Génivar et daté de mars 2009 :

- 4.1.2 Hydrographie;
- 4.1.3 Hydrologie et hydraulique;
- 5.4.2.1 Description des impacts environnementaux, des mesures d'atténuation et de l'importance des impacts résiduels sur la faune ichtyenne;
- Annexe 8 Étude hydraulique de la rivière Bécancour (exutoire du lac Joseph).

Mise en contexte

Le lac Joseph, un élargissement de la rivière Bécancour, présente depuis plusieurs années des épisodes de bas niveau d'eau en période estivale. Dans le but de rétablir les conditions antérieures du lac, les intervenants du milieu désirent restaurer le seuil naturel pour permettre le maintien du niveau d'eau du lac Joseph en conditions d'étiage. L'altération du seuil naturel serait liée à une accumulation sédimentaire significative dans la rivière Bécancour à la décharge du ruisseau Bullard, depuis le redressement de ce ruisseau dans les années soixante.

...2

L'ouvrage projeté est un seuil en enrochement situé dans la municipalité d'Inverness, à environ 1150 m en aval du pont Mooney et à environ 15 m en amont de l'exutoire du ruisseau Bullard. Il aura une largeur de 50 m et une hauteur de 3 m.

Selon l'analyse hydraulique, réalisée à l'aide d'un modèle numérique Hec-Ras, la mise en place du seuil entraînera un rehaussement du niveau de la rivière Bécancour sur le tronçon étudié pour les débits inférieurs à $34 \text{ m}^3/\text{s}$. Le rehaussement le plus important a été obtenu avec le débit le plus faible simulé, soit le débit d'étiage estival de récurrence 2 ans. Il s'agit d'un rehaussement de 0,58 m au droit du seuil et de 0,38 m dans le lac Joseph. Il est observable jusqu'à 1,8 km en amont du lac, mais diminue rapidement par la suite et devient négligeable environ 700 m plus en amont. Le rehaussement n'atteint pas le lac William.

Pour des débits supérieurs à $34 \text{ m}^3/\text{s}$, notamment lors des crues, le seuil ne cause aucun rehaussement.

Commentaires sur les analyses hydrologique et hydraulique présentées

Le choix de la station hydrométrique 024003 est adéquat pour l'évaluation des débits au site étudié. Cependant, certaines valeurs de débit présentées sont différentes de celles que nous avons évaluées au CEHQ, notamment parmi les débits maximums au tableau 4.1. Toutefois, ces différences n'affectent pas significativement les résultats de la modélisation hydraulique ni les conclusions émises au rapport.

Concernant l'analyse hydraulique présentée à l'annexe 8, on note d'abord quelques imprécisions dans le tableau présenté à la section 3.3. Le tableau 1 s'intitule « Débits journaliers et débits de pointe de la rivière Bécancour en amont du ruisseau Bullard », alors qu'il ne contient que des débits journaliers. En effet, la prise en compte d'un facteur de pointe ou de débits instantanés n'est pas mentionnée. De plus, la valeur du débit de crue de récurrence 100 ans présentée est différente de celle présentée au tableau 4.2 du rapport. Toutefois, ces imprécisions n'affectent pas significativement les résultats de la modélisation hydraulique ni les conclusions énoncées.

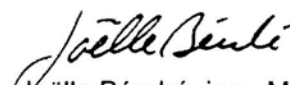
Toujours à l'annexe 8, dans la section 4. Hydraulique, les auteurs ne font pas mention du calage du modèle numérique. Il est important de s'assurer que le modèle a été calé convenablement sur des données de terrain afin de bien représenter le secteur étudié.

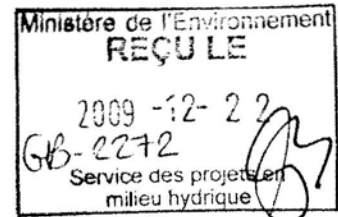
Conclusion

De manière générale, les analyses hydrologique et hydraulique ainsi que les conclusions tirées de ces analyses et présentées au rapport semblent adéquates. Il faudrait seulement s'assurer que le modèle hydraulique utilisé a été calé de façon appropriée.

N'hésitez pas à communiquer avec moi pour tout renseignement supplémentaire que vous jugerez opportun.

JB/ch


Joëlle Bérubé, ing., M. Sc.



NOTE

DESTINATAIRE : Monsieur Gilles Brunet
Chef du Service des projets en milieu hydrique
Direction des évaluations environnementales

DATE : Le 21 décembre 2009

OBJET : **Demande de validation de la crue de sécurité et du niveau des conséquences**
Projet de restauration du seuil naturel du lac Joseph

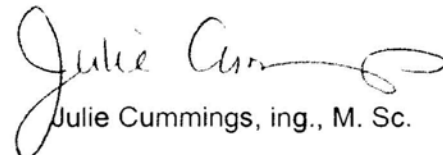
N/Réf. : DSB132.09
V/Réf. : 3211-01-061

En réponse à votre demande de validation de la crue de sécurité et du niveau des conséquences du seuil en enrochement du lac Joseph, nous ne sommes pas en mesure de statuer sur le niveau des conséquences ni la crue de sécurité car certaines informations sont manquantes. Il s'agit notamment de :

- Un inventaire des infrastructures qui se trouvent dans le territoire en aval du barrage et qui pourraient être affectées lors de la rupture de celui-ci;
- La longueur du tronçon en aval qui pourrait être affecté lors de la rupture du barrage;
- La confirmation de la crue de sécurité et du niveau des conséquences.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

JC/ig


Julie Cummings, ing., M. Sc.

Direction de la sécurité des barrages

NOTE

DESTINATAIRE : Madame Isabelle Nault
Direction des évaluations environnementales

DATE : Le 3 juin 2009

OBJET : **Analyse de recevabilité de l'étude d'impact**
Restauration du seuil naturel du lac Joseph (3211-01-061)

N/Réf. : DSB132.09



Nous accusons réception de la note du 7 mai dernier de M. Gilles Brunet, relative à la demande d'analyse de recevabilité de l'étude d'impact sur l'environnement pour le projet mentionné en objet.

Au sens de la Loi sur la sécurité des barrages, la structure de contrôle projetée sera considérée comme un barrage à forte contenance. En vertu de l'article 5 de cette loi, la construction d'un barrage à forte contenance est soumise à une autorisation de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Le contenu de la demande d'autorisation pour une construction est défini à l'article 6 de celle-ci et à l'article 57 du Règlement sur la sécurité des barrages. Également, en vertu des articles 71 et suivants de la Loi sur le régime des eaux, ce projet doit faire l'objet d'une approbation par décret gouvernemental.

Enfin, concernant votre demande, nous n'avons pas de commentaires particuliers à formuler concernant la recevabilité de l'étude d'impact.

Pour obtenir tout renseignement supplémentaire, je vous invite à communiquer avec M^{me} Mélanie Filion, ingénieure à la Direction de la sécurité des barrages du Centre d'expertise hydrique du Québec, au numéro de téléphone 418 521-3945, poste 7514.

Le directeur,



Michel Dolbec, ing., MBA

MD/MF/ig



Isabelle

Note

DESTINATAIRE : M. Gilles Brunet, chef de service
Service des projets en milieu hydrique
Direction des évaluations environnementales

DATE : Le 22 décembre 2009

OBJET : **Deuxième avis relatif à la recevabilité de l'étude d'impact du projet de « Restauration du seuil naturel du lac Joseph » volet — Espèces floristiques menacées et vulnérables**

N^{os} DOSSIERS : SCW 566115; V/R : 3211-01-061; N/R : 5145-04-18-[365]

La présente donne suite à votre demande d'avis datée du 2 novembre 2009 sur l'addenda déposé en novembre 2009 transmis par le promoteur. Il contient les réponses aux demandes de renseignements du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs qui lui ont été adressées et visant à compléter l'analyse de la recevabilité de l'étude d'impact. Nos commentaires porteront sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées (EFMVS).

Nous considérons comme satisfaisant le traitement de la question QC-8 (p. 6). Conséquemment, la Direction du patrimoine écologique et des parcs (DPÉP) réitère son avis selon lequel l'étude susmentionnée est recevable pour la composante considérée. Ainsi à moins de nouveaux développements dans ce dossier, vous n'avez plus à considérer la DPÉP lors des étapes ultérieures de consultation.

Pour toute information complémentaire, je vous invite à communiquer avec M^{me} Line Couillard au poste 4766.

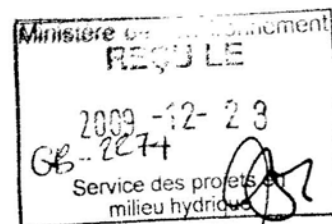
Le chef du Service,

Jean-Pierre Laniel

JPL/OO/se

Service des écosystèmes et de la biodiversité

Édifice Marie-Guyart, 4^e étage, boîte 21
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3907
Télécopieur : 418 646-6169
jean-pierre.laniel@mddep.gouv.qc.ca
Internet : www.mddep.gouv.qc.ca



Isabelle

Note

DESTINATAIRE : M. Gilles Brunet, chef de service
Service des projets en milieu hydrique
Direction des évaluations environnementales

DATE : Le 21 décembre 2009

OBJET : **Deuxième avis de recevabilité du projet de « Restauration du seuil naturel du lac Joseph » volet — milieux humides**

N^{os} DOSSIERS : SCW 566115; V/R : 3211-01-061; N/R : 5145-04-18-[365]

La présente donne suite à votre deuxième demande d'avis datée du 2 décembre 2009 sur la recevabilité du projet de restauration du seuil naturel du lac Joseph.

Nous avons pris connaissance du document de réponses aux questions et commentaires daté du 9 novembre 2009 et nous jugeons l'étude recevable en regard des milieux humides.

Pour toute information complémentaire, je vous invite à communiquer avec M^{me} Isabelle Falardeau au numéro suivant 418 521-3907, poste 4448.

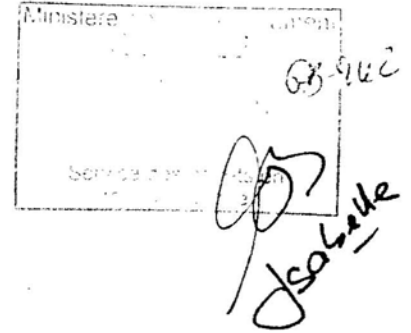
Le chef du Service,

Jean-Pierre Laniel

JPL/IF/se

Service des écosystèmes et de la biodiversité

Édifice Marie-Guyart, 4^e étage, boîte 21
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3907
Télécopieur : 418 646-6169
jean-pierre.laniel@mddep.gouv.qc.ca
Internet : www.mddep.gouv.qc.ca



Note

DESTINATAIRE : M. Gilles Brunet, chef de service
Service des projets en milieu hydrique
Direction des évaluations environnementales

DATE : Le 1^{er} juin 2009

OBJET : **Avis relatif à la recevabilité de l'étude d'impact du projet de
« Restauration du seuil naturel du lac Joseph » Volet—
Espèces floristiques menacées et vulnérables**

N^{os} DOSSIERS : SCW 566115; V/R : 3211-01-061; N/R : 5145-04-18-[368]

La présente fait suite à votre demande d'avis datée du 7 mai 2009 sur la recevabilité de l'étude d'impact susmentionnée et déposée en mars 2009. Nos commentaires porteront spécifiquement sur les espèces floristiques menacées et vulnérables (EFMVS).

Sur la base de l'information consignée au Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ) et d'autres sources, l'étude mentionne l'absence d'EFMVS dans un rayon de 8 km du site des travaux dans la zone d'étude, mais six sur le territoire de la MRC de l'Érable. Six autres EFMVS ont été observées dans la zone d'étude, lors des inventaires estivaux réalisés le 13 septembre 2007 et en 2008 (tableau 4.10). Parmi elles, seule la matteuccie fougère-à-l'autruche (*Matteuccia struthiopteris*), qui affectionne des milieux humides, se trouve à proximité du seuil qui sera aménagé. Il s'agit toutefois d'une espèce de rang 5 désignée vulnérable en raison des pressions anthropiques exercées sur ses populations par la cueillette à des fins commerciales (pp. 3, 5, 25, 26, 38, 39 et 63; annexes 2, 4 et 5). Ainsi, bien que cette plante soit protégée en vertu de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables*, elle n'est pas considérée dans le processus d'analyse et d'approbation au Ministère. Malgré tout, le promoteur prévoit le balisage de l'unique colonie de la matteuccie fougère-à-l'autruche située à proximité du site des travaux, une mesure à laquelle nous sommes favorable.

Quant aux autres EFMVS, leur faible potentiel de présence dans les habitats situés près des ouvrages, amène le consultant à conclure à l'absence d'impact résiduel du projet sur celles-ci (pp. 39, 54, 63 et 69; carte 3).

...2

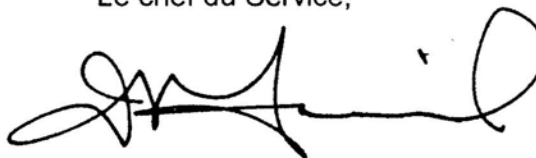
Service des écosystèmes et de la biodiversité

Édifice Marie-Guyart, 4^e étage, boîte 21
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3907
Télécopieur : 418 646-6169
jean-pierre.laniel@mddep.gouv.qc.ca
Internet : www.mddep.gouv.qc.ca

Après analyse, nous corroborons les résultats fournis par les biologistes de GENIVAR et considérons l'étude d'impact recevable eu égard à la composante EFMVS (p. : i). Le promoteur doit toutefois nous transmettre confidentiellement une copie de tous les rapports d'inventaires sur les EFMVS réalisés en 2003 par le MRNF et ci-haut mentionnés. Ces informations auraient dû accompagner la présente étude d'impact aux fins de bonifier le CDPNQ le cas échéant.

Pour toute information complémentaire, je vous invite à communiquer avec M^{me} Line Couillard au poste 4766.

Le chef du Service,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Laniel', written in a cursive style.

Jean-Pierre Laniel

JPL/OO/se



Note

DESTINATAIRE : M. Gilles Brunet, chef du Service
Service des projets en milieu hydrique
Direction des évaluations environnementales

DATE : Le 12 mai 2009

OBJET : **Avis de recevabilité pour le projet – « Restauration du seuil naturel du lac Joseph » – Volet milieux humides**

N^{os} DOSSIERS : SCW 566115; V/R 3211-01-061; N/R : 5145-04-18

La présente fait suite à votre demande d'avis sur la recevabilité du projet de restauration du seuil naturel du lac Joseph datée du 7 mai 2009. Elle portera exclusivement sur le volet « milieux humides ».

Les milieux humides qui sont détruits par les composantes d'un projet sont analysés selon la séquence « éviter-minimiser-compenser » voir le site du MDDEP suivant : (<http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/rives/entrepreneur/Milieuxhumides.pdf>). Les milieux humides impactés, après avoir fait la démonstration que l'évitement et la minimisation ne sont pas possibles, doivent faire l'objet d'une évaluation de leur valeur écologique afin que le promoteur puisse développer un projet de compensation.

L'information relative aux milieux humides dans l'étude d'impact de Génivar ne nous permet pas d'identifier les milieux humides qui seront ennoyés par le rehaussement du niveau de l'eau et de connaître dans quelle proportion le milieu sera impacté. Lorsque les impacts sur les milieux humides seront documentés, il sera possible d'évaluer la pertinence d'établir des mesures d'atténuation ou compensatoires afin que le projet soit acceptable au niveau de l'environnement.

Pour toute information complémentaire, je vous invite à communiquer avec M^{me} Isabelle Falardeau au numéro suivant 418 521-3907, poste 4448.

Le chef du Service,

Jean-Pierre Laniel

JPL/se

Service des écosystèmes et de la biodiversité
Édifice Marie-Guyart, 4^e étage, boîte 21
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3907
Télécopieur : 418 646-6169
jean-pierre.laniel@mddep.gouv.qc.ca
Internet : www.mddep.gouv.qc.ca

DESTINATAIRE : Monsieur Gilles Brunet

EXPÉDITEUR : Yves Grimard

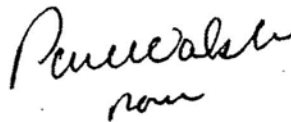
DATE : Le 29 juin 2010

OBJET : Restauration du seuil naturel du lac Joseph
N/réf. : Savex #9528 et #9529
V/réf. : 3211-01-061

Voici un avis de la part de M^{me} Lise Boudreau en réponse au dossier mentionné en objet. S'il y a lieu, vous pouvez rejoindre M^{me} Boudreau au numéro de téléphone (418) 521-3820, poste 4790.

Nous demeurons à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire et vous prions d'agréer nos meilleures salutations.

Le chef du Service des avis et des expertises,



Yves Grimard

p.j. 1

DESTINATAIRE : Monsieur Yves Grimard
Chef de Service des avis et des expertises

EXPÉDITRICE : Lise Boudreau

DATE : Le 29 juin 2010

OBJET : Restauration du seuil naturel du lac Joseph – analyse de la
recevabilité, réponses à la deuxième série de questions
N/réf. : Savex # 9528 et # 9529
V/réf. : 3211-01-061

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, M. Gilles Brunet, de la Direction des évaluations environnementales, sollicite notre avis sur le document Réponses à la deuxième série de questions et commentaires du MDDEP concernant le projet mentionné en rubrique.

Après avoir pris connaissance des réponses de l'initiateur aux questions que nous avons formulées, nous considérons que les renseignements demandés ont été traités de façon satisfaisante et valable.

Nous demeurons disponibles pour plus d'information.

LB

LB/nb

c. c. Mme Suzanne Minville, DSÉE/SAVEX
Louis Roy, DSÉE/SIMAQ

Direction du suivi de l'état de l'environnement
Service des avis et des expertises



Note

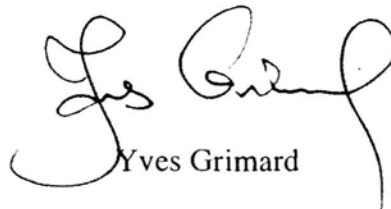
DESTINATAIRE : M. Gilles Brunet
EXPÉDITEUR : Yves Grimard
DATE : Le 8 janvier 2010
OBJET : Restauration du seuil naturel du lac Joseph
N/réf. : Savex-9010
V/réf. : 3211-01-061

Bonjour Gilles!

Voici un avis de la part de M^{me} Lise Boudreau en réponse au dossier mentionné en objet. S'il y a lieu, vous pouvez rejoindre M^{me} Boudreau au numéro de téléphone (418) 521-3820 poste 4790.

Nous demeurons à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire et vous prions d'agréer nos meilleures salutations.

Le chef du Service des avis et des expertises,


Yves Grimard

p.j. 1

DESTINATAIRE : M. Yves Grimard, chef de service, SAVEX

EXPÉDITEUR : M^{me} Lise Boudreau, SAVEX

DATE : Le 9 janvier 2010

OBJET : Restauration du seuil naturel du lac Joseph – analyse de la
recevabilité, réponses aux questions

N/réf. : Savex-9010

V/réf. : 3211-01-061

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, M. Gilles Brunet, de la Direction des évaluations environnementales, sollicitait, le 2 décembre dernier, l'avis du Service des avis et expertises (SAVEX) sur le document contenant les réponses aux questions et commentaires adressés à l'initiateur du projet ci-dessus mentionné.

Après avoir pris connaissance de ce document, nous avons quelques questions supplémentaires relatives à la réponse de l'initiateur à la question QC-5.

Dans la réponse à la question QC-5, l'initiateur indique « qu'une évaluation sommaire des vitesses en période d'étiage 2 ans (débit de 1,4 m/s) et à un débit médian (5,5 m/s) avant et après l'aménagement du seuil a permis de déterminer que celles-ci ne seront pas affectées dans le lac Joseph » et conclut que « la prolifération et l'occurrence des cyanobactéries devraient être inchangées à cet endroit ».

- L'initiateur peut-il étayer son évaluation des vitesses d'écoulement de l'eau du lac:
 - la vitesse d'écoulement actuelle est-elle connue?
 - sur quelle base estime-t-il que les vitesses d'écoulement, avant et après l'installation du seuil, seront les mêmes?

...2

- Le temps de rétention de l'eau dans le lac peut affecter, entre autres, la prolifération du phytoplancton. Étant donné que le volume d'eau dans le lac Joseph augmentera suite à l'installation du seuil, l'initiateur peut-il estimer l'effet du seuil sur le temps de rétention de l'eau dans le lac :
 - quel est le temps de rétention actuel de l'eau dans le lac Joseph?
 - quel sera le temps de rétention de l'eau dans le lac après l'installation du seuil?

En terminant, nous mentionnons une correction mineure à apporter à la référence qui apparaît comme source à la fin de la réponse à la question QC-5 :

- les prénoms des deux premiers auteurs commencent par un I (au lieu d'un L) et il faudrait ajouter le nom de A. Warren parmi les auteurs:

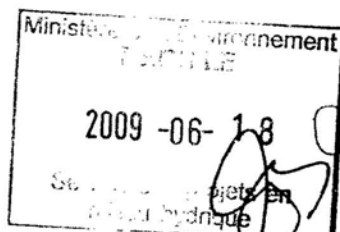
Lavoie, I., Laurion, I., Warren, A et Vincent, W. (2007). *Les fleurs d'eau de cyanobactéries, revue de littérature*, Québec, INRS Eau, Terre et Environnement (INRS Eau, Terre et Environnement, Rapport de recherche; 916, xiii, 124 p.

Ce sont là nos principaux commentaires. Nous demeurons disponibles pour plus d'information.

J.B.

LB/ml

c. c. Mme Suzanne Minville, DSÉE/SAVEX
M.Louis Roy, DSÉE/SIMAQ



Note

DESTINATAIRE : Monsieur Gilles Brunet,
Direction des évaluations environnementales

EXPÉDITEUR : Pierre Walsh

DATE : Le jeudi, 11 juin 2009

OBJET : Restauration du seuil naturel du lac Joseph
(03211-01-061)
N/réf. : SAVEX 8532

Bonjour,

Voici un avis de la part de Mme Suzanne Minville en réponse au dossier mentionné en objet. S'il y a lieu, vous pouvez la joindre au numéro de téléphone (418) 521-3820 poste 4760.

Nous demeurons à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire et vous prions d'agréer nos meilleures salutations.

Le chef de service par intérim,

Pierre Walsh

PW/ml

Note

DESTINATAIRE : Monsieur Pierre Walsh
Chef de service par intérim

EXPÉDITRICE : Suzanne Minville

DATE : Le 11 juin 2009

OBJET : Restauration du seuil naturel du lac Joseph
(03211-01-061)
N/réf. : SAVEX 8532

Voici nos commentaires suite à l'examen du rapport final d'étude d'impact sur l'environnement pour la restauration du seuil naturel du lac Joseph, dans la municipalité d'Inverness, produit en mars 2009.

Page 18, section 4.1.6.1, Qualité des eaux de surface: L'initiateur peut-il préciser le nombre d'échantillons prélevés par mois en 2002 et 2003 dans la rivière Bécancour ainsi que les dates de prélèvement? S'il s'agit d'un seul prélèvement par année, nous ne pouvons pas considérer que cet échantillonnage est représentatif de la qualité moyenne de l'eau de ce cours d'eau.

Page 25, section 4.1.6.2, Physico-chimie: Précision: L'initiateur semble avoir fait l'hypothèse que la station en aval du lac Joseph est représentative de la qualité de l'eau du lac. Dans ce cas, le critère avec lequel il doit comparer les résultats n'est pas nécessairement de 0,02 mg/l. Le critère du MDDEP est libellé comme une augmentation de 50% par rapport à la concentration naturelle en phosphore du lac (i.e. sans apports d'origine anthropique), sans toutefois dépasser 0,01 ou 0,02 mg/l, ce maximum étant déterminé par la concentration naturelle du lac. Si la concentration dans le lac était, à l'état naturel, inférieure à 0,01 mg/l, la valeur à ne pas dépasser serait de 0,01 mg/l. Si la concentration à l'origine était entre 0,01 et 0,02 mg/l, la valeur à ne pas dépasser serait de 0,02 mg/l. Retenir 0,02 mg/l comme critère suggère que le lac avait, dans des conditions naturelles, une concentration entre 0,01 et 0,02. Cette hypothèse devrait donc être validée.

...2

Si l'initiateur considère plutôt que la station est représentative de la qualité de l'eau de la rivière Bécancour, alors il aurait dû comparer avec le critère en rivières de 0,03 mg/l.

Page 42, section 4.3.3, Utilisation du territoire, Eau potable : L'initiateur devra ajouter que la municipalité de Daveluyville puise également son eau potable dans la rivière Bécancour, et quelle est située en aval de la zone d'étude.

Page 43, section 4.3.3 Utilisation du territoire : L'initiateur devra corriger certaines affirmations dans le texte. Il y a 15 stations d'épuration¹ des eaux usées traitées dans le bassin versant de la rivière Bécancour (et non 13 stations). Il y a 30 ouvrages de surverse² à Thetford Mines (et non 32). Le rejet du traitement municipal d'Inverness n'est pas localisé en amont de la zone d'étude.

Page 51, section 5.4.1.1 Qualité de l'eau : À la page 24, il est mentionné qu'il y a présence de cyanobactéries dans le lac Joseph. L'initiateur a-t-il évalué l'impact du rehaussement du niveau du lac sur la présence ou la prolifération des cyanobactéries?


SM/ml

¹ <http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/bassinversant/bassins/becancour/faits.htm>

² http://www.mamrot.gouv.qc.ca/publications/infrastructures/eval_perform_rapport_2008.pdf

NOTE

DESTINATAIRE : Monsieur Gilles Brunet
Service des projets en milieu hydrique
Direction des évaluations environnementales

DATE : Le 18 décembre 2009

N/RÉF. : 7430-17-01-32058-04
400 669 029

OBJET : Restauration du seuil naturel du lac Joseph à Inverness
V/Réf. : 3211-01-061

Nous donnons suite à votre demande de commentaires que nous avons reçue le 3 décembre dernier à l'égard des questions et commentaires adressés à l'initiateur de ce projet.

Nous vous informons que nous n'avons pas de commentaires à formuler concernant ce document.

Pour toute information complémentaire, nous vous invitons à communiquer avec M^{me} Julie Anne Bourret au 819 371-6581, poste 2006.

Le directeur régional,



Luc St-Martin; ing.

LSTM/JAB/cd



NOTE

DESTINATAIRE : M. Gilles Brunet
Service des projets en milieu hydrique
Direction des évaluations environnementales

DATE : Le 9 juin 2009

N/RÉF. : 7430-17-01-32058-04
400 602 132

OBJET : Restauration du seuil naturel du lac Joseph, Inverness
V/Réf. : 3211-01-061

Nous donnons suite à votre demande d'avis que nous avons reçue le 11 mai dernier à l'égard de l'acceptabilité de l'étude d'impact intitulée : « Restauration du seuil naturel du lac Joseph », dans la municipalité d'Inverness, faisant partie de la municipalité régionale de comté de L'Érable.

Nous sommes d'avis, au meilleur de notre connaissance, que les éléments requis par la directive ont été traités de façon satisfaisante.

Pour toute information complémentaire, nous vous invitons à communiquer avec M^{me} Julie Anne Bourret, au 819 371-6581, poste 2006. Nous demeurons également disponibles pour la tenue d'une rencontre si vous le jugez à propos.

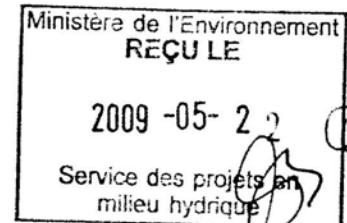
Le directeur régional,

Luc St-Martin, ing.

LSTM/JAB/dp

Le 20 mai 2009

Monsieur Gilles Brunet
Chef de service des projets en milieu hydrique
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^{ième} étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7



QB-947
Isabelle

Objet : Restauration du seuil naturel du lac Joseph (3211-01-061)

Monsieur,

Tel que mentionné dans notre lettre du 10 avril 2007 et en regard de la mission de notre organisation, nous ne croyons pas opportun de commenter la recevabilité de l'étude d'impact du projet ci-dessus mentionné.

Toutefois, s'il advenait dans le futur que les travaux engendrent des effets sur le tissu manufacturier de la MRC de l'Érable, nous reconsidérerons notre position de neutralité.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur régional,

Vincent Bourassa